

Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 21 janvier 2021

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 17

OBJET : Election d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission.

L'an deux mil vingt et un et le vingt-et-un janvier, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19. Sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; M. Pascal PAPST ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Christine SPOREN ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Christophe FISTAROL ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTEK ; Mme Vanessa TERRY ; M. Bruno STOSSE.

Absent (s) ayant donné procuration : Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à M. Sébastien QUENTIN
M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Jérôme LICHNER à M. Bruno STOSSE
M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL

Absent (s) excusé (s) : Mme Quira BASTIAN ; Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : M. Sébastien QUENTIN.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération du 28 mai 2020 portant création de 6 postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération du 28 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal n°28 du 11 juin 2020 donnant délégation de fonction et de signature du maire à Mme Nicole Persem,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par monsieur le préfet par courrier reçu le 15 décembre 2020,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 1^{er} adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Article 1er : Décide que l'adjoint à désigner occupera, le même rang que l'élus qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

Article 2 : Procède à la désignation du 1^{er} adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :
Sont candidats : Mme Estelle DECHOUX-DOYEN
Nombre de votants : 21
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21
Nombre de bulletins blancs et nuls : 1
Nombre de suffrages exprimés : 20
Majorité absolue : 11
Ont obtenu : Mme Estelle DECHOUX-DOYEN 20 voix

Article 3 : Mme Estelle DECHOUX-DOYEN est désignée en qualité de 1^{ère} adjointe au maire.

Considérant le poste de 5^{ème} adjoint occupé par Estelle DECHOUX-DOYEN devenu vacant il y a lieu d'élire un 5^{ème} adjoint.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Article 4 : Décide que l'adjoint à désigner occupera, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

Article 5 : Procède à la désignation du 5^{ème} adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :
Sont candidats : Mme Christine SPOREN
Nombre de votants : 21
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21
Nombre de bulletins blancs et nuls : 2
Nombre de suffrages exprimés : 19
Majorité absolue : 10
Ont obtenu : Mme Christine SPOREN 19 voix

Article 6 : Mme Christine SPOREN est désignée en qualité de 5^{ème} adjointe au maire.

Publié le : 21.01.2021

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 21.01.2021
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 21.01.2021
Le Maire, Edmond Bettinger



Tableau récapitulatif des indemnités (annexé à la délibération)

ARRONDISSEMENT DE BOULAY

COMMUNE de Ham-sous-Varsberg

Tableau récapitulatif des indemnités

(art. 78 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 - article L 2123-20-1 du CGCT)

POPULATION (2 871) (art. L 2123-23 du CGCT pour les communes) (art. L 5211-12 & 14 du CGCT)

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Soit : indemnité (maximale) du maire + total des indemnités (maximales) des adjoints ayant délégation = 6 627,53 €

II - INDEMNITES ALLOUEES

A - Maire

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Majoration éventuelle Selon le cas : Canton : 15 % Arrondissement : 20 % Département : 25 %	Total en %
Edmond Bettinger	46,28 %		46,28 %

B - Adjoints au maire avec délégation (art. L 2123-24 du CGCT)

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Majoration éventuelle Selon le cas : Canton : 15 % Arrondissement : 20 % Département : 25 %	Total en %
Estelle Dechoux-Doyen	14,68 %		14,68 %
Pascal Papst	14,68 %		14,68 %
Cindy Bertrand	14,68 %		14,68 %
Laurent Noel	14,68 %		14,68 %
Christine Sporen	6,00 %		6,00 %
Sébastien Quentin	14,68 %		14,68 %

Enveloppe globale : 73,76 %

C - CONSEILLERS MUNICIPAUX (art. L 2123-24 -1 du CGCT : globale)

Identité des bénéficiaires	%	+ ... %	Total en %
Cyrille Dalstein	14,68 %		14,68 %
Nicolas Weber	6,00 %		6,00 %
Christophe Fistarol	6,00 %		6,00 %
Jérôme Lichner	6,00 %		6,00 %
Corinne Branche Arquer	6,00 %		6,00 %
Michel Bauer	6,00 %		6,00 %

Total général : 100 %

Fait à Ham-sous-Varsberg, le 21/01/2021

Le Maire, Edmond Bettin



**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 21 janvier 2021

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

OBJET : Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux.

L'an deux mil vingt et un et le vingt-et-un janvier, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19. Sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; M. Pascal PAPST ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Christine SPOREN ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Christophe FISTAROL ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTEK ; Mme Vanessa TERRY ; M. Bruno STOSSE.

Absent (s) ayant donné procuration : Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à M. Sébastien QUENTIN
M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Jérôme LICHNER à M. Bruno STOSSE
M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL

Absent (s) excusé (s) : Mme Quira BASTIAN ; Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : M. Sébastien QUENTIN.

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 constatant l'élection du maire et de 6 adjoints,

Vu la délibération du 21 janvier 2021 portant élection d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission.

Vu les arrêtés municipaux en date du 11 juin 2020, du 12 juin 2020, du 17 août 2020 et du 21 janvier 2021 portant délégation de fonctions à :

Mme Estelle Dechoux-Doyen adjointe

M. Pascal Papst adjoint

Mme Cindy Bertrand adjointe

M. Laurent Noel adjoint

Mme Christine Sporen adjointe

M. Sébastien Quentin adjoint

M. Cyrille Dalstein conseiller municipal

M. Nicolas Weber conseiller municipal
M. Christophe Fistarol conseiller municipal
M. Jérôme Lichner conseiller municipal
Mme Corinne Branche-Arquer conseillère municipale
M. Michel Bauer conseiller municipal

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 2 871 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 51,6 %,

Considérant que pour une commune de 2 871 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 19,8 %,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

Décide : à la demande du maire de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire à 46,28 % de l'indice brut terminal de la fonction public avec effet au 21 janvier 2021.

Décide : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints avec effet au 21 janvier 2021.

Décide : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de conseillers municipaux titulaire de délégation avec effet au 21 janvier 2021.

Approuve : la répartition des indemnités suivante :

M. Edmond Bettinger	Maire	46,28 % de l'indice brut
Mme Estelle Dechoux-Doyen	1 ^{ère} adjointe	14,68 % de l'indice brut
M. Pascal Papst	2 ^{ème} adjoint	14,68 % de l'indice brut
Mme Cindy Bertrand	3 ^{ème} adjointe	14,68 % de l'indice brut
M. Laurent Noël	4 ^{ème} adjoint	14,68 % de l'indice brut
Mme Christine Sporen	5 ^{ème} adjointe	6,00 % de l'indice brut
M. Sébastien Quentin	6 ^{ème} adjoint	14,68 % de l'indice brut
M. Cyrille Dalstein conseiller municipal		14,68 % de l'indice brut
M. Nicolas Weber conseiller municipal		6,00 % de l'indice brut
M. Christophe Fistarol conseiller municipal		6,00 % de l'indice brut
M. Jérôme Lichner conseiller municipal		6,00 % de l'indice brut
Mme Corinne Branche Arquer conseillère municipale		6,00 % de l'indice brut
M. Michel Bauer conseiller municipal		6,00 % de l'indice brut

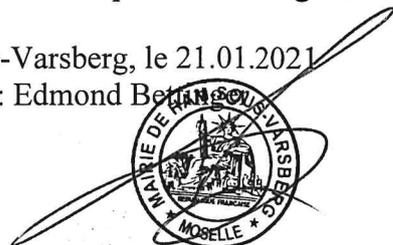
Décide : d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Publié le : 21.01.2021

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 21.01.2021
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 21.01.2021

Le Maire : Edmond Bettinger



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 21 janvier 2021

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
présents : 17

OBJET : Demandes de subventions.

L'an deux mil vingt et un et le vingt-et-un janvier, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19. Sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; M. Pascal PAPST ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Christine SPOREN ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Christophe FISTAROL ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTEK ; Mme Vanessa TERRY ; M. Bruno STOSSE.

Absent (s) ayant donné procuration : Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à M. Sébastien QUENTIN
M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Jérôme LICHNER à M. Bruno STOSSE
M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL

Absent (s) excusé (s) : Mme Quira BASTIAN ; Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : M. Sébastien QUENTIN.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder la subvention exceptionnelle suivante :

- 70 euros pour l'Association Croix-Rouge française délégation locale de Creutzwald.
(A l'unanimité)
- 100 euros pour Alys, anciennement Association Familiale d'Aide à Domicile de Moselle (AFAD de Moselle).
(A l'unanimité)

Publié le : 21.01.2021

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 21 janvier 2021
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 21 janvier 2021
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 21 janvier 2021

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
présents : 17

OBJET : Encaissement de chèques pour la création du bulletin municipal.

L'an deux mil vingt et un et le vingt-et-un janvier, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19. Sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; M. Pascal PAPST ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Christine SPOREN ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Christophe FISTAROL ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; Mme Vanessa TERRY ; M. Bruno STOSSE.

Absent (s) ayant donné procuration : Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à M. Sébastien QUENTIN
M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Jérôme LICHNER à M. Bruno STOSSE
M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL

Absent (s) excusé (s) : Mme Quira BASTIAN ; Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : M. Sébastien QUENTIN.

Le maire expose au conseil municipal,

Dans le cadre de la création du bulletin municipal, la ville de Ham-sous-Varsberg fait participer financièrement les entreprises locales. En échange elles bénéficient d'un encart publicitaire au sein du bulletin municipal.

La ville souhaite réceptionner ces sommes par chèque.

Le maire propose au conseil municipal d'accepter l'encaissement de ces chèques.

Le conseil municipal
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte : l'encaissement des chèques liés aux encarts publicitaires du bulletin municipal par la ville de Ham-sous-Varsberg.

Publié le : 21.01.2021

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 21 janvier 2021
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 21 janvier 2021
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 21 janvier 2021

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
présents : 17

**OBJET : Redevance annuelle d'occupation du domaine public routier due par
Orange, SFR, la Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie et SFR.**

L'an deux mil vingt et un et le vingt-et-un janvier, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle et pour raison de la lutte contre le Covid-19. Sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; M. Pascal PAPST ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Dori GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Christine SPOREN ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Christophe FISTAROL ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; Mme Vanessa TERRY ; M. Bruno STOSSE.

Absent (s) ayant donné procuration : Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à M. Sébastien QUENTIN ; M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND ; M. Jérôme LICHNER à M. Bruno STOSSE ; M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL.

Absent (s) excusé (s) : Mme Quira BASTIAN ; Mme Sandra RESLINGER.

Secrétaire de séance : M. Sébastien QUENTIN.

Vu le décret N° 2005-1676 du 27 décembre 2005 définissant les montants des redevances dues par Orange, la Communauté de Communes du Pays Naborien et SFR,
Considérant, que ces taux sont revalorisés au 1^{er} janvier de chaque année,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la redevance maximale d'occupation du domaine public routier, à savoir :

Pour ORANGE :

Redevance 2019 (patrimoine au 31/12/2018) :

Type d'implantation

Artère aérienne : 1.826 km x 54.30 € = 99 €

Artère en sous-sol : 23.015 km x 40.73 € = 937 €

Emprise au sol : 1.90 m² x 27.15 € = 52 €

Soit un total de : 1 088 €

Pour ORANGE :

Redevance 2020 (patrimoine au 31/12/2019) :

Type d'implantation

Artère aérienne : 1.826 km x 55.54 € = 101 €

Artère en sous-sol : 23.015 km x 41.66 € = 959 €

Emprise au sol : 1.90 m² x 27.77 € = 53 €

Soit un total de : 1 113 €

Pour SFR :

Redevance 2016 (patrimoine au 31/12/2015) :

Type d'implantation

Artère aérienne : 1.87 km x 51.74 € = 97 €

Soit un total de : 97 €

Pour SFR :

Redevance 2017 (patrimoine au 31/12/2016) :

Type d'implantation

Artère aérienne : 1.87 km x 50.74 € = 95 €

Soit un total de : 95 €

Pour SFR :

Redevance 2018 (patrimoine au 31/12/2017) :

Type d'implantation

Artère aérienne : 1.87 km x 52.38 € = 98 €

Soit un total de : 98€

Pour SFR :

Redevance 2019 (patrimoine au 31/12/2018) :

Type d'implantation

Artère aérienne : 1.87 km x 54.30 € = 102 €

Soit un total de : 102 €

Pour SFR :

Redevance 2020 (patrimoine au 31/12/2019) :

Type d'implantation

Artère aérienne : 1.87 km x 55.54 € = 104 €

Soit un total de : 104 €

Pour la Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie :

Redevance 2019 (patrimoine au 31/12/2018) :

Type d'implantation

Total artère en sous-sol : 220 m x 40.73 €/Km = 9 €

Soit un total de : 9 €

Pour la Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie :

Redevance 2020 (patrimoine au 31/12/2019) :

Type d'implantation

Total artère en sous-sol : 220 m x 41.66 €/Km = 9 €

Soit un total de : 9 €

Publié le : 21.01.2021

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 21.01.2021

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 21.01.2021

Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 21 janvier 2021

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 17

OBJET : Projet de création d'un terrain multi-activités.

L'an deux mil vingt et un et le vingt-et-un janvier, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19. Sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; M. Pascal PAPST ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Christine SPOREN ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Christophe FISTAROL ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTEK ; Mme Vanessa TERRY ; M. Bruno STOSSE.

Absent (s) ayant donné procuration : Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à M. Sébastien QUENTIN
M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Jérôme LICHNER à M. Bruno STOSSE
M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL

Absent (s) excusé (s) : Mme Quira BASTIAN ; Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : M. Sébastien QUENTIN.

Le projet a pour objet de mettre à la disposition des jeunes un terrain multi-activités, il s'agit d'un lieu de rencontre et d'échanges pour la jeunesse de notre commune pour y disputer des matchs de football, basket, etc.

Cette opération vise plusieurs objectifs :

- Accueillir les jeunes dans un cadre sécurisé pour eux car éloigné de la route,
- Accueillir les jeunes dans un lieu clôturé et surveillé pour les hameaux par des caméras, à bonne distance des habitations pour limiter les nuisances sonores.
- Offrir toujours plus d'activités à tous sur la commune,
- Favoriser les rencontres intergénérationnelles.

Vu la réunion du 16 juillet 2020 expliquant le projet de création d'un terrain multi-activités à Ham-sous-Varsberg.

Vu la réunion du mercredi 19 août 2020, expliquant l'implantation et les différentes caractéristiques du projet de création d'un terrain multi-activités à Ham-sous-Varsberg.

Vu la délibération 10 septembre 2020.

Vu le terrain cadastré parcelle 183 section 09 situé au complexe sportif de Ham-sous-Varsberg.

Vu le plan de financement prévisionnel du projet « Terrain multi-activités »

Coût des travaux HT	40.000,00 €
Subvention DETR	12.000,00 €
Subvention Soutien et amélioration du cadre de vie et du service de proximité (Région Grand-Est)	8.000,00 €
Fonds de concours (CCW)	10.000,00 €
FCTVA	6.500,00 €
Reste à la charge a la commune	10.000,00 €

Le maire propose au conseil municipal de valider ce projet

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable au projet cité ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2021,
- autorise Monsieur le Maire à faire acte de candidature pour le dispositif DETR,
- autorise Monsieur le Maire à faire acte de candidature pour le dispositif soutien et amélioration du cadre de vie et du service de proximité de la région Grand-Est,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles le projet est éligible,
- autorise Monsieur le Maire à lancer les appels d'offres ou procédures adaptées,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Publié le : 21.01.2021

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 21.01.2021
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 21.01.2021
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 21 janvier 2021

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
en fonction : 23

Conseillers
présents : 17

**OBJET : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR –
exercice 2021).**

L'an deux mil vingt et un et le vingt-et-un janvier, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19. Sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; M. Pascal PAPST ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Christine SPOREN ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Christophe FISTAROL ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; Mme Vanessa TERRY ; M. Bruno STOSSE.

Absent (s) ayant donné procuration : Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à M. Sébastien QUENTIN

M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND

M. Jérôme LICHNER à M. Bruno STOSSE

M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL

Absent (s) excusé (s) : Mme Quira BASTIAN ; Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : M. Sébastien QUENTIN.

Le Conseil Municipal décide des travaux de création d'un terrain multi-activités à savoir :

Création d'un terrain multi-activités : 40.000,00 € H.T.

Et selon le **plan de financement prévisionnel** suivant :

-DETR	12.000,00 €	(30 %)
-Soutien et amélioration du cadre de vie et du service de proximité (Région Grand-Est)	8.000,00 €	(20 %)
-Fonds de concours (CCW)	10.000,00 €	(25 %)

**LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 10.000,00 € H.T. (25 %)
APRES SUBVENTIONS**

Si la Dotation d'Equipement est inférieure à 30 %, la Commune s'engage à financer la différence sur ses fonds propres.

TOTAL DU PROJET :

40.000,00 € H.T.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal charge le Maire de solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et à signer les actes à intervenir.

Publié le : 21.01.2021

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 21 janvier 2021

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 21 janvier 2021

Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 21 janvier 2021

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 17

OBJET : Projet de création d'un restaurant scolaire dans l'enceinte des P'tits loups.

L'an deux mil vingt et un et le vingt-et-un janvier, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19. Sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; M. Pascal PAPST ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Christine SPOREN ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Christophe FISTAROL ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; Mme Vanessa TERRY ; M. Bruno STOSSE.

Absent (s) ayant donné procuration : Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à M. Sébastien QUENTIN
M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Jérôme LICHNER à M. Bruno STOSSE
M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL

Absent (s) excusé (s) : Mme Quira BASTIAN ; Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : M. Sébastien QUENTIN.

Le projet a pour objet de mettre à la disposition des enfants un restaurant scolaire dans l'enceinte des P'tits loups. Il porte également sur la création d'un espace ludique et pédagogique, la réhabilitation des sanitaires et l'installation d'une structure de jeu extérieure.

Cette opération vise plusieurs objectifs :

- Accueillir les enfants dans un cadre agréable sur la pause méridienne.
- Diminuer les trajets de la navette entre midi et donner plus de temps de repos aux enfants.
- Donner un lieu de détente après le repas en offrant aux enfants un espace avec des jeux de société et possibilité de dessiner.
- Mettre aux normes les sanitaires.

Vu la réunion du 16 décembre 2020 expliquant le projet de création d'un restaurant scolaire dans l'enceinte des P'tits loups.

Considérant le devoir de mettre aux normes les sanitaires de l'école les P'tits loups.

Considérant les trajets de navettes effectués quotidiennement lors de la pause méridienne.

Vu le plan de financement prévisionnel du projet « Création d'un restaurant scolaire à l'école des P'tits loups »

Coût des travaux HT	80.000,00 €
Subvention DETR	24.000,00 €
CAF	40.000,00 €
FCTVA	13.000,00 €
Reste à la charge a la commune	16.000,00 €

Le maire propose au conseil municipal de valider ce projet

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable au projet cité ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2021,
- autorise Monsieur le Maire à faire acte de candidature pour le dispositif DETR,
- autorise Monsieur le Maire à faire acte de candidature pour le dispositif CAF,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles le projet est éligible,
- autorise Monsieur le Maire à lancer les appels d'offres ou procédures adaptées,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Publié le : 21.01.2021

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 21.01.2021
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 21.01.2021
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 21 janvier 2021

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 17

**OBJET : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR –
exercice 2021).**

L'an deux mil vingt et un et le vingt-et-un janvier, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19. Sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; M. Pascal PAPST ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Christine SPOREN ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Christophe FISTAROL ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; Mme Vanessa TERRY ; M. Bruno STOSSE.

Absent (s) ayant donné procuration : Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à M. Sébastien QUENTIN

M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND

M. Jérôme LICHNER à M. Bruno STOSSE

M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL

Absent (s) excusé (s) : Mme Quira BASTIAN ; Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : M. Sébastien QUENTIN.

Le Conseil Municipal décide des travaux de création d'un restaurant scolaire dans l'enceinte des P'tits loups, avec la réhabilitation des sanitaires, la création d'un espace ludique et pédagogique et l'installation d'une structure de jeu extérieure :

Création d'un restaurant scolaire : 80.000,00 € H.T.

Et selon le **plan de financement prévisionnel** suivant :

-DETR	24.000,00 €	(30 %)
-CAF	40.000,00 €	(50 %)

**LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 16.000,00 € H.T. (20 %)
APRES SUBVENTIONS**

Si la Dotation d'Equipement est inférieure à 30 %, la Commune s'engage à financer la différence sur ses fonds propres.

TOTAL DU PROJET :

80.000,00 € H.T.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal charge le Maire de solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et à signer les actes à intervenir.

Publié le : 21.01.2021

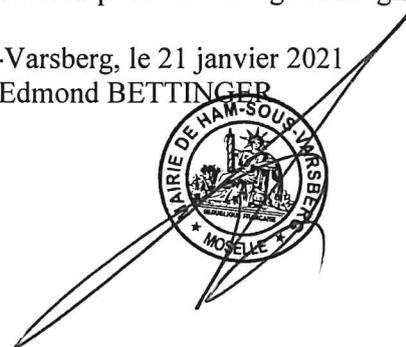
POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 21 janvier 2021

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 21 janvier 2021

Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 21 janvier 2021

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers
présents : 17

OBJET : Délibération autorisant l'autorité territoriale à signer la convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le service Missions Interim et Territoires du Centre de gestion de la Moselle.

L'an deux mil vingt et un et le vingt-et-un janvier, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19. Sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; M. Pascal PAPST ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Christine SPOREN ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Christophe FISTAROL ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTEK ; Mme Vanessa TERRY ; M. Bruno STOSSE.

Absent (s) ayant donné procuration : Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à M. Sébastien QUENTIN
M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Jérôme LICHNER à M. Bruno STOSSE
M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL

Absent (s) excusé (s) : Mme Quira BASTIAN ; Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : M. Sébastien QUENTIN.

CONSIDÉRANT que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

CONSIDÉRANT que ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 alinéa 7 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et par convention.

CONSIDÉRANT en outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

CONSIDÉRANT que pour assurer la continuité du service, le Maire de Ham-sous-Varsberg propose d'adhérer au service Mission Intérim et Territoires mis en œuvre par le Centre de gestion de la Moselle,

Le Maire présente la convention type par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au CDG 57.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE la convention cadre susvisée telle que présentée par le Maire de Ham-sous-Varsberg,
- AUTORISE Monsieur le Maire de Ham-sous-Varsberg à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Moselle, ainsi que les documents y afférents,
- AUTORISE monsieur le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 57, en fonction des nécessités de service,
- DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 57, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

Publié le : 21/01/2021

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 21 janvier 2021
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 21 janvier 2021
Le Maire, Edmond Bettinger

